17. Budget annexe Energie – Exercice 2025 – Approbation de la décision modificative n° 1

Monsieur HURTREL rapporte :

Suite à l'adoption du budget primitif 2025 en date du 31 mars 2025, il est proposé au Conseil municipal de voter une décision modificative n°1 portant sur le budget annexe « Vente d'énergie », pour ajuster les crédits nécessaires à l'exécution budgétaire.

Cette décision modificative porte sur principalement sur les éléments suivants :

En recettes et en dépenses d'investissement :

- Au budget primitif, des crédits ont été inscrits en recettes et en dépenses d'investissement pour permettre le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Vente d'énergie, à hauteur maximale de 500 000 €, dans l'attente de la réalisation de l'emprunt destiné au financement des différentes opérations d'équipements photovoltaïques. Par une lettre d'observations du 12 mai 2025, tout en confirmant la possibilité d'une telle avance de trésorerie, le préfet de Loire-Atlantique a indiqué à la collectivité que, dans la mesure où une telle opération d'avance de trésorerie est effectuée pour une période infra-annuelle (moins de 12 mois), elle constitue une opération non-budgétaire. Il demande par conséquent une régularisation de cette situation, par le retrait des crédits budgétaires relatifs à cette avance : - 500 000 €.

En dépenses d'investissement :

- Au budget primitif 2025, des crédits d'équipement ont été prévus au chapitre 21 « immobilisations corporelles », à hauteur de 1 015 150 €, correspondant aux trois opérations globalisées dans un marché public de réalisation d'équipements photovoltaïques (centrales photovoltaïques sur les groupes scolaires Salentine et Ferrière, et ombrières sur le parking de l'Odyssée).
  Depuis cette date, le marché public a été attribué, avec un lot infructueux concernant la centrale photovoltaïque sur le groupe scolaire Ferrière.
  Il apparait que le budget annexe, assujetti à la TVA, ne peut porter que les dépenses liées directement à la production d'énergie, puis à son autoconsommation ou sa revente. Aussi, il est proposé de revoir la ventilation des crédits budgétaires entre le budget principal et le budget annexe, en affectant exclusivement à celui-ci les dépenses liées directement à la production d'énergie. Enfin, les délais nécessaires à la consultation ont décalé la réalisation de l'opération sur les deux exercices 2025 et 2026, ce qui nécessite d'affecter les crédits au chapitre 23 « Immobilisations en cours » plutôt qu'au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi treize octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois octobre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les modifications budgétaires sont traduites de la manière suivante :

- Retrait des crédits d'équipement prévus au chapitre 21 : - 1 015 150 €
- Inscription des crédits budgétaires correspondant aux dépenses liées directement à la production d'énergie photovoltaïque des lots n°1 « Centrale photovoltaïque sur les toitures du GS Salentine » et n°2 « Ombrières photovoltaïques du parking de l'Odyssée » : + 361 150 €
- Transfert du budget principal des crédits du lot 17 « Panneaux photovoltaïques » du marché Groupe scolaire Simone-Veil : + 54 000 €.
- Transfert vers le budget principal des crédits correspondant aux dépenses d'équipement annexes du lot 2 « Ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Odyssée ».

En recettes d'investissement :

- Une diminution du recours à l'emprunt : - 600 000 €.

Il est proposé par cette décision modificative n° 1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2025	DM n°1		Total Budget 2025
Recettes d'investissement	**1 649 960,64 €**		**- 1 100 000,00 €**	**549 960,64 €**
		Chapitre 16 Emprunts et dettes	*- 1 100 000,00 €*	
Dépenses d'investissement	**1 649 960,64 €**		**- 1 100 000,00 €**	**549 960,64 €**
		Chapitre 16 Emprunts et dettes	*- 500 000,00 €*	
		Chapitre 21 Immobilisations corporelles	*- 1 015 150,00 €*	
		Chapitre 23 Immobilisations en cours	*+ 415 150,00 €*	

DECISION

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU la délibération du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget annexe « Vente d'énergie »,

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 voix CONTRE de M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent

THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN du groupe « Un nouvel état d'esprit pour Orvault :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe « Vente d'énergie », qui s'équilibre comme suit :

	BP 2025	DM n°1		Total Budget 2025
Recettes d'investissement	**1 649 960,64 €**		**- 1 100 000,00 €**	**549 960,64 €**
		Chapitre 16 Emprunts et dettes	*- 1 100 000,00 €*	
Dépenses d'investissement	**1 649 960,64 €**		**- 1 100 000,00 €**	**549 960,64 €**
		Chapitre 16 Emprunts et dettes	*- 500 000,00 €*	
		Chapitre 21 Immobilisations corporelles	*- 1 015 150,00 €*	
		Chapitre 23 Immobilisations en cours	*+ 415 150,00 €*	

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 octobre 2025

Pour le Maire
Le Directeur général des services

François BONNEAU

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Le secrétaire de séance

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 14 OCT. 2025
Et par publication le : 14 OCT. 2025